

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI, 8 JUILLET 2025 À 19 H**

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC
4. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2025
5. DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS
  - Procès-verbal - CE 2025-06-04;
  - Procès-verbal - CE 2025-06-18;
  - Procès-verbal - consultation publique - règlement d'urbanisme 438-56;
  - Procès-verbal - consultation publique - PPCMOI - rue Bertrand;
  - Procès-verbal de correction - résolution CM 139-10-06-25;
  - Résolution CDD 021-12-06-25 - 801, rue Notre-Dame;
  - Résolution CDD 022-12-06-25 - 140, rue Notre-Dame;
  - Résolution CDD 023-12-06-25 - 425, rue Notre-Dame;
  - Certificat du greffier - participation référendaire - règlement d'urbanisme numéro 438-55.
6. DOSSIERS D'URBANISME
  - 6.1 DM - Dérogation Mineure
    - 6.1.1 DM - Acaro Rénovation - 351, boulevard de L'Assomption - Lot 2 147 776 - 2025-0284 (UDD-MB)
    - 6.1.2 DM - Pierre Richard - 263, rue Champigny - Lot 1 754 383 - 2025-0286 (UDD-MB)
  - 6.2 DM et PIIA - Dérogation Mineure et Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale
    - 6.2.1 DM et PIIA - Coopérative Havre du Petit Village / Bergeron Thouin Associés Architectes - 175 et 177, boulevard Lacombe - lots 2 097 221 et 2 097 222 - 2025-0305 (UDD-MB)
    - 6.2.2 DM et PIIA - Gestion Maryse Benny / DKA Architectes - 425, rue Notre-Dame - Lot 2 144 483 - 2025-0290 (UDD-MB)
    - 6.2.3 DM et PIIA - Manoir Marie-Blanche / Bergeron Thouin Associés Architectes - 663, rue Notre-Dame - Lots 2 387 619 et 2 387 621 - 2025-0293 (UDD-MB)
  - 6.3 PIIA - Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale
    - 6.3.1 PIIA - Les Entreprises Réjean Goyette / Lisa-Marie Gibeault - 415, boulevard de L'Assomption - Lot 6 411 563 - 2025-0285 (UDD-MB)
    - 6.3.2 PIIA - Mélina Léger et Gabriel Dubé-Fortin / Marc Ratté Technologue Professionnel - 525, rue du Chenal - Lot 2 143 628 - 2025-0287 (UDD-MB)
    - 6.3.3 PIIA - Noémie Thibault / Marc Ratté Technologue Professionnel - 541, rue du Chenal - Lot 2 143 632 - 2025-0288 (UDD-MB)
    - 6.3.4 PIIA - Érika Lacroix / Planidec Construction - 430, Chemin de la Presqu'île - Lot 2 102 939 - 2025-0294 (UDD-MB)
  - 6.4 PPCMOI - Projet Particulier de Construction, de Modification et d'Occupation d'un Immeuble

7. AFFAIRES COURANTES

- 7.1 Affectation financière - Modification - Programme d'aide financière aux propriétaires de résidences ayant un garage en contre-pente - 2025-0263 (DG-VJ)
- 7.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération - Dossier # GFQ49822 - 2025-0302 (FIN-NE)
- 7.3 Adoption - Politique de foresterie urbaine et de biodiversité 2025-2035 - 2025-0322 (UDD-JT)
- 7.4 2025-GG-220 - Ajout de licence Smartdeploy - 2025-0324 (RI-GC)
- 7.5 2025-RG-217 - Renouvellement Microsoft 365 - MCN 2025-2026 - 2025-0331 (RI-GC)

8. SÉCURITÉ URBAINE

9. GESTION DU CAPITAL HUMAIN (RH)

10. RÈGLEMENTS

10.1 Avis de motion et présentation des projets de règlements

- 10.1.1 587-1 - Règlement amendant le règlement numéro 587, lequel décrète des travaux des dépenses en immobilisation relatives à la mise aux normes des stations de purification et de traitement de l'eau afin de réviser le montant de la dépense et de l'emprunt initial
- 10.1.2 668 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à l'amélioration ou la réfection de chaussées, l'installation et le remplacement d'éclairage public et une dépense et un emprunt d'un montant de 4 100 000 \$ à ces fins
- 10.1.3 669 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au réseau d'aqueduc, réseau d'égout sanitaire et réseau d'égout pluvial et leurs accessoires et une dépense et un emprunt d'un montant de 12 100 000 \$ à ces fins
- 10.1.4 671 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection de ponts et de ponts d'étagement et une dépense et un emprunt d'un montant de 10 200 000 \$ à ces fins
- 10.1.5 672 - Règlement décrétant la préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement pour une dépense et un emprunt de 600 000 \$ à ces fins
- 10.1.6 673 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la mise à niveau des usines d'eau potable, des eaux usées et des étangs aérés et une dépense et un emprunt d'un montant de 4 400 000 \$ à ces fins
- 10.1.7 674 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection et l'amélioration d'immeubles pour une dépense et un emprunt de 4 620 000 \$ à ces fins
- 10.1.8 675 - Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements dans les parcs de la ville pour une dépense et un emprunt de 455 000 \$ à ces fins
- 10.1.9 676 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisation en matière de technologies de l'information pour une dépense et un emprunt de 900 000 \$ à ces fins
- 10.1.10 677 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains ou le versement d'aide à la relocalisation sur le territoire, ainsi qu'un emprunt de 5 000 000 \$ à ces fins

10.2 Premier projet

10.3 Second projet

- 10.3.1 438-56 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438 afin de modifier la délimitation des zones C4-132 et H1-134

10.4 Adoption

10.4.1 438-55 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438 concernant l'assouplissement des dispositions applicables à une cour avant secondaire, l'autorisation des potagers en cour avant et l'autorisation de la construction d'un logement d'appoint dans certaines zones

10.4.2 1257-26 - Règlement amendant le règlement numéro 1257 de l'ancienne Ville de Repentigny concernant la période de référence pour la consommation de l'eau potable, ainsi que la tarification.

10.5 Modification de règlement par résolution

10.6 Avis d'intention et contrôle intérimaire

11. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Repentigny, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025.



M<sup>e</sup> Marc Giard, greffier